

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-662.1 modifiant le règlement SH-662 décrétant un emprunt et une dépense de 5 619 000 \$ pour la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-St-Onge et ayant pour objet d'augmenter l'emprunt et la dépense à 8 327 000 \$.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 28 juillet 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 16 octobre 2023.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 18 octobre 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière